Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902639-20260427-D2026_025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Pour : 15
Contre : -
Abstention : -

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 27 avril 2026

.....

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY
Etaient absents : CLAUDE GUERIN
Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,
Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/025
VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur Frédéric DRELON, Maire, propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2026 comme suit :

Taxes sur les Ménages	***2025***	***2026***
Taxe d'habitation	*14,81%*	*14,81%*
Taxe foncière sur les propriétés bâties	*38,08 %*	*38,08 %*
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	*40,10%*	*40,10%*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de Taxe d'habitation pour l'exercice 2026 à **14,81 %**

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2026 à **38,08 %**

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2026 à **40,10 %**

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON

La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN